

**Université  
des Antilles**



# Procès-verbal Du Conseil d'Administration

**Du 20 octobre 2022**

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRÉSIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	Procuration P.HUNEL
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	P
	STATTNER	Erick	MCF	971	P
BIATSS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	COLONNETTE	Allan	Étudiant	971	P
	LARROUY	James	Étudiant	971	P
	DESIR	Melvine	Étudiant	972	A
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	P
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration E.STATTNER
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	DE CHABALIER	Jean-Bernard	IPGP-OVSM	972	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
	GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	A
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	P	

	<b>VLASTELIC</b>	Ivan	IPGP-OVSG	971	<b>A</b>
Invités de droit	<b>CRAIPEAU</b>	Nicolas	Représentant rectorat	971	<b>P</b>
	<b>SABIN</b>	Fernand	Représentant rectorat	972	<b>P</b>
	<b>JEAN-ALEXIS</b>	Celia	VP Pole	971	<b>P</b>
	<b>MAYRI</b>	Laurent	VP Pole	972	<b>P</b>
	<b>LOPEZ</b>	Marie-Laure	DGS	Administration générale	<b>P</b>
	<b>HANOT</b>	Boris	DGAS	Administration générale	<b>P</b>
	<b>D'ARBAUD</b>	Keila	Directrice cabinet	Administration générale	<b>P</b>
	<b>SUBITS</b>	Vincent	DAF	Administration générale	<b>P</b>
	<b>ERUAM</b>	Fiona	RAF pôle et DGSA	972	<b>P</b>
	<b>EPAMINONDAS</b>	Angela	Cheffe de cabinet	Administration générale	<b>P</b>
	<b>SOLVIGNON</b>	Geneviève	DRH	Administration générale	<b>P</b>
	<b>ELOUIN</b>	Frédéric	DRHA	Administration générale	<b>P</b>
	<b>KARIOUA</b>	Cassandra	DAJ	Administration générale	<b>P</b>
	<b>ARMOUGON</b>	Audrey	Assistante président	Administration générale	<b>P</b>
<b>RIPPON</b>	Carl	VP étudiant établissement	Administration générale	<b>A</b>	

## Conseil d'Administration du 18 octobre 2022

### Ordre du jour :

- 1) Propos liminaires du président
- 2) Affaires ressources humaines
  - 2a) Campagne d'emplois enseignants du second degré
  - 2b) Campagne d'emplois enseignants-chercheurs
  - 2c) Campagne d'emplois BIATSS
  - 2d) Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise : plafonds des groupes de fonctions
- 3) Affaires institutionnelles
  - 3a) Liste des administrateurs de la fondation partenariale UA-GBH
- 4) Affaires financières
  - 4a) Admission en non-valeur
  - 4b) Régularisation d'une dépense d'un personnel
- 5) Affaires pédagogiques
  - 5a) Validation des informations destinées au portail Parcoursup au titre de la rentrée 2023
  - 5b) Validation des informations destinées au portail trouver mon Master au titre de la rentrée 2023
  - 5c) Fiche de prévention sécurité APSA – UFR STAPS
  - 5d) Ouverture DIU – INSPE Guadeloupe
- 6) Affaires scientifiques
  - 6a) Cellule d'appui aux projets (information)
  - 6b) Conventions de recherche
- 7) Questions diverses

## **Ouverture de la séance à 09H05**

### **[Vérification du quorum]**

#### **Monsieur le Président**

Chers collègues, nous faisons le point sur le quorum. Nous sommes 20 présents et le quorum est à 16. Nous allons pouvoir démarrer cette séance.

### **1) Propos liminaires du président**

#### **Monsieur le Président**

Mesdames, Messieurs les administrateurs de l'Université des Antilles, afin de répondre aux contraintes fortes de certains administrateurs durant cette période, nous sommes en distanciel. Je remercie chacun de sa présence en dépit parfois d'agendas particulièrement contraints que je comprends aisément. Je ne vous apprend rien, il est important de se placer au service de la réussite étudiante. Une présentation, un bilan et une analyse de l'utilisation de la contribution à la vie étudiante et de campus, appelée CVEC, est en cours de présentation au sein de nos deux académies, et un schéma directeur de bien-être et de vie étudiante sur les campus permettra d'assurer l'accès à la santé pour nos étudiants, le déploiement dynamique de la vie culturelle, sportive et associative nécessaire à leur épanouissement intellectuel, mais aussi de meilleures conditions de réussite, d'autonomie et d'émancipation. Par ailleurs, ainsi que nous le savons, de nombreux étudiants ont subi les conséquences économiques et sociales mais aussi psychologiques, liées aux crises sanitaire, sociale, qui ont eu lieu sur nos territoires.

Face à ce constat, il est important de répondre à toutes les formes de la précarité étudiante qui se sont installées et accompagner les plus fragiles. C'est pourquoi nous entamons des discussions avec nos deux préfectures de Martinique et de Guadeloupe afin d'accompagner notamment les étudiants d'origine étrangère, ceux qui sont sérieux et assidus, qui ont de bons résultats mais qui rencontrent des difficultés concernant l'obtention de leur carte de séjour durant leurs périodes d'études. Comprendre les critères qui peuvent amener à une régularisation de ces situations nous aidera à répondre aux demandes de ces étudiants souvent particulièrement investis. Une commission d'exonération des frais d'inscription est prévue afin d'apporter une aide aux étudiants méritants qui rencontrent des écueils dans leur parcours et dont la situation a pu être remontée par les doyens et vice-doyens des UFR.

Par ailleurs, un nombre significatif de dysfonctionnements ayant été constatés depuis de nombreuses années dans le traitement des dossiers de vacataires, depuis leur recrutement jusqu'à leur paiement, et donnant lieu à de fréquents contentieux que l'établissement devra traiter, sont en cours de résolution. Nous travaillons afin d'inscrire l'Université dans le cadre normatif. Il s'agira de sécuriser, de raccourcir et d'optimiser les procédures dans l'intérêt des composantes. La cellule d'édition des contrats a été sensiblement renforcée et les composantes ont été accompagnées depuis cette rentrée universitaire afin de faire remonter les dossiers finalisés.

L'administration élabore en ce moment même un plan de sobriété énergétique afin de réduire les consommations d'énergie et faire face à la hausse des tarifs de la même énergie visible sur les factures et prendre part à l'effort national, comme nous y invite d'ailleurs notre ministère de tutelle. L'objectif étant de diminuer de 10 % notre consommation d'énergie par rapport à l'année 2019. Les mesures d'optimisation de nos ressources ne pourront pas être atteintes si l'on estime pas l'importance d'un effort collectif et d'une prise de conscience individuelle.

Puis, récemment, j'ai eu le plaisir de recevoir le président de la Collectivité de Saint-Martin, Monsieur Louis Mussington, qui appelle de ses vœux l'ouverture de certaines de nos formations sur le territoire saint-martinois. Nous travaillons donc à la création d'une antenne universitaire à Saint-Martin et c'est avec grand plaisir que je vous tiendrai informé des avancées de ce dossier qui concourt à nos vœux d'ouverture internationale et de déploiement de notre université dans la Caraïbe. Je vous remercie.

Nous allons passer aux questions diverses s'il y en a. Avez-vous des questions diverses à inscrire ?

#### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Oui, Monsieur le Président, une question diverse concernant la répartition des bourses doctorales, critères et attribution.

**Monsieur le Président**

Très bien, Madame Romana.

**Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972**

Monsieur le Président, une question sur la situation des tuteurs étudiants.

**Monsieur le Président**

Très bien.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Monsieur le Président, une question sur les procédures de recrutement des enseignants chercheurs et administratifs.

**Monsieur le Président**

Très bien. D'autres questions ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je crois que vous l'avez précisé, mais je n'ai pas bien entendu, la raison pour laquelle nous étions sous forme de visioconférence aujourd'hui.

**Monsieur le Président**

Très bien. D'autres questions ? Non ? Nous allons poursuivre l'ordre du jour avec le chapitre sur les ressources humaines.

## 2) Affaires ressources humaines

### 2a) Campagne d'emplois enseignants du second degré

**Monsieur le Président**

J'aimerais dire quelques mots avant qu'on en attaque le point sur la campagne d'enseignants de second degré. Mesdames, Messieurs les administrateurs, ainsi que vous le savez, dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, il est essentiel de développer une culture de l'utilisateur, et pour inscrire l'établissement au service de la réussite étudiante, une politique RH doit être déployée afin que tous les personnels se considèrent au service de cette réussite étudiante. La politique RH que nous entendons conduire s'inscrit dans une forme de changement. État des lieux, plan d'action, actions, mesures d'amélioration et mise en œuvre de procédures fluidifiées sont, pour ce faire, nécessaires. Un plan de formation des personnels est en cours d'élaboration et il s'agira de permettre aux formateurs de l'AMUE de venir sur nos sites. Il est important que les personnels, surtout ceux qui sont directement en contact avec nos étudiants, intègrent l'importance d'une démarche qualité, une culture de l'utilisateur qui permettra à terme une plus grande satisfaction de nos usagers.

Nos ressources humaines doivent être optimisées car le ministère n'envisage pas de nous allouer de nouveaux moyens au vu de tous ceux dont nous disposons déjà. C'est pourquoi les pôles doivent redéployer, recalibrer les postes et œuvrer au pyramidage en peaufinant une politique de recrutement modernisée, fondée sur une réalité chiffrée au sein des composantes. Les emplois d'hier doivent être revus, transformés dans un contexte de raréfaction des finances publiques et de développement de l'administration numérique, afin de contribuer à une meilleure qualité de la gestion publique. L'investissement des personnels doit être identifié, mesuré et reconnu et j'aspire à utiliser les leviers dont nous disposons afin de valoriser la carrière des personnels. La reconnaissance doit également pouvoir être financière et indemnitaire, et je sais pouvoir compter sur l'investissement du service RH pour inscrire cette reconnaissance des agents au regard de la soutenabilité financière des mesures que nous souhaitons prendre dans l'intérêt de ces mêmes agents. Dans cette perspective, notre DRH a sollicité des échanges de séances de travail avec les DRH de nos deux académies, notamment afin d'envisager les voies et moyens de l'avancement des collègues de la filière SAENES.

Nous devons consolider la structuration de notre établissement pour faire face aux nouveaux enjeux. Il y a une déconcentration des opérations de gestion qui impacte les universités. C'est pourquoi il est important de reconnaître la valeur et l'engagement des personnes d'expérience, formées et adaptées aux situations de

l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans cette perspective et cette dynamique, la campagne de recrutement des enseignants du second degré, des enseignants-chercheurs, des BIATSS et la nouvelle grille FSE vous seront présentées.

Nous en arrivons au premier point qui concerne la campagne d'emploi des enseignants du second degré. Il s'agit de la campagne principale, il y en a deux chaque année. Et les deux donnent lieu à des recrutements au 1er septembre. Un tableau vous a été transmis, validé par les conseils d'UFR, les pôles, le CTS et le conseil académique, qui est soumis aujourd'hui. Avez-vous des questions sur cette campagne du second degré (qui concerne dix postes) ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Monsieur le Président, ma question porte de façon plus générale sur les campagnes de cette année. Je voulais savoir s'il y avait une logique d'ensemble de cette campagne. Nous prenons lecture d'une série de tableaux Excel sur lesquels vous sollicitez notre votation, mais j'ai peine à identifier la logique d'ensemble. Est-ce que c'est sous fond de pyramidage, sur la base d'une cartographie claire des emplois ou est-ce la présentation simplement et l'expression des besoins des structures, services, composantes, sur laquelle finalement il n'y a pas de hiérarchisation, de priorisation ?

**Monsieur le Président**

Comme je viens de le dire dans les propos que j'ai immédiatement tenus, nous avons une politique dynamique RH qui est enclenchée. Comme vous le savez, une Directrice générale des services et une DRH viennent de prendre leurs fonctions. Ces tableaux sont la première impulsion de cette dynamique qui est enclenchée depuis leur arrivée, puisqu'il fallait attendre que nous ayons ces professionnels pour débiter ces opérations et ces grandes manœuvres, qui sont ambitieuses, je le répète, concernant notre politique RH. Donc oui, ces éléments se traduisent déjà, et dans ces tableaux qui vous sont présentés, des mesures ont été prises au niveau des pôles et de l'administration pour suivre cette politique RH. Les doyens y seront associés, et les responsables de service au fur et à mesure.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

J'ai peu de doutes sur le caractère dynamique et performant de ce qui est suivi. Mais sur le contenu, sur les grandes lignes, les orientations qui président à la définition de cette campagne...

**Monsieur le Président**

J'ai pris le temps de les énoncer avant de commencer cette campagne. Je ne peux pas relire le texte que je vous ai lu à l'instant. C'est exactement les grandes orientations que je vous ai données.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

J'ai attentivement écouté, mais je n'ai pas réussi à identifier

**Monsieur le Président**

J'en suis désolé. Je n'ai rien à rajouter. Je suis désolé si vous n'avez pas pu identifier les éléments que vous attendiez.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

C'est dommage.

**Monsieur le Président**

D'autres remarques ou questions ?

**Madame Laurence ROMANA**

Je comprends tout à fait la remarque de Monsieur Audebert. J'entends Monsieur le Président, que vous allez mettre en place une politique avec votre service RH, et c'est très bien. Mais il faut avouer que la publication des postes dans l'état ne tient pas compte de cette politique puisqu'on n'a pas trop bien compris la politique. C'était ma première remarque et on reviendra là-dessus certainement pour les postes d'enseignants-chercheurs.

Après, peut-être une remarque ou une coquille, cela n'a peut-être aucune importance, mais nous en avons au conseil polaire, pour le poste anglais 0272, on l'a voté en tant que PRCE et je vois qu'il est PRCE PRAG, c'est juste pour attirer l'attention. Si cela n'a pas d'importance, ça n'a pas d'importance.

**Monsieur le Président**

Vous dites que vous l'avez voté en PRCE-PRAG ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

On l'a voté en PRCE seul, et je vois qu'il est publié en PRCE-PRAG.

**Monsieur le Président**

On vérifiera, il n'y a pas de problème.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

OK.

**Monsieur le Président**

D'autres remarques ou questions ? Non ? Je vais passer au vote sur le tableau de la campagne principale de second degré. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je m'abstiens pour les raisons évoquées.

**Monsieur le Président**

Qui vote contre ? Nous avons donc une abstention. Merci beaucoup.

## 2b) Campagne d'emplois enseignants-chercheurs

**Monsieur le Président**

Nous passons désormais à la campagne d'emplois enseignants chercheurs. Là aussi, vous avez un certain nombre de tableaux : un tableau concernant les maîtres de conférences pour la campagne synchronisée, les professeurs des universités pour cette même campagne et un tableau pour les maîtres de conférences contractuels. Vous avez trois tableaux. Avez-vous des commentaires ou des questions sur ces éléments ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Toujours sauf erreur de ma part, il me semble que dans le cas des MCF contractuels, on avait dans le tableau trois postes, un poste PR et que je vois apparaître parmi les postes d'enseignants contractuels, et deux postes MCF, le MCF 0231 en économie et le poste de MCF 0120 en histoire du droit, que je ne vois pas. Mais comme les tableaux ne sont pas présentés de la même façon, je les ai cherchés mais je ne les ai pas trouvés.

**Monsieur le Président**

Il y avait des postes qui concernaient des renouvellements de MCF contractuels qui ont été soumis au pôle. Ces postes n'ont pas vocation à être republiés, et donc n'apparaissent pas dans les tableaux de publication. Là, il s'agit de recrutements. Peut-être qu'il y a eu une interprétation ou une autre, en tout cas nous examinons ici, comme nous l'avons fait au CAC, les demandes de recrutement, de mise au concours des emplois. Les renouvellements ne suivent pas cette procédure. S'il y avait eu une erreur, je pense que le pôle nous aurait contactés. A priori, je pense que les choses sont claires.

D'autres questions ? Pas de question, je vous propose qu'on passe au vote sur les trois tableaux, maîtres de conférences et des professeurs, et maîtres de conférences contractuels.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Attendez, excusez-moi encore moi Monsieur le Président. Dans le cadre de postes PR, on a eu un petit incident au niveau du pôle. L'UFR SEN a fait remonter un poste PU en biologie et nous n'avons vraiment pas ce poste dans les postes proposés par le pôle. Donc ma question, on vote quoi finalement en conseil polaire ? Qui a enlevé ce poste ? De l'ouverture entre le conseil d'UFR et le doyen qui fait remonter un poste, cela arrive au



pôle, et ce poste n'est même pas débattu en conseil polaire. Donc ma question, quelle est la procédure ? Qui décide d'enlever un poste ? Et si c'est quelqu'un, à quoi sert le conseil polaire ?

**Monsieur le Président**

Madame Romana, nous avons traduit fidèlement les éléments qui nous ont été remontés par les pôles. Nous n'avons pas enlevé de lignes sur cette campagne d'enseignants-chercheurs. S'il y a eu un problème, il se situe en amont, c'est-à-dire soit au niveau de l'UFR des sciences, soit au niveau du pôle. Mais comme vous êtes au conseil de pôle, je pense que vous l'auriez constaté.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Non, non, Monsieur le Président, vous avez raison. Ma question, je pense que la VP pôle pourrait répondre à la question.

**Monsieur le Président**

Non, ce n'est pas le lieu, Madame Romana.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Ah, ce n'est pas le lieu, d'accord. Très bien, je ne manquerai pas de revenir sur ça au conseil polaire. Merci.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie. D'autres questions ? Non. Nous allons passer au vote sur les trois tableaux : maîtres de conférences, professeurs des universités, et maîtres de conférences contractuels. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je m'abstiens.

**Monsieur le Président**

Qui vote contre ? Nous avons donc une abstention. Merci. Nous allons passer à la campagne d'emplois BIATSS.

## 2c) Campagne d'emplois BIATSS

**Monsieur le Président**

Vous avez deux tableaux qui vous ont été communiqués. Sur le tableau « Demande de création de postes », la ligne 1 et la ligne 10 sont identiques. C'est une erreur. Il n'y a pas deux emplois de A au PUR Guadeloupe mais un seul. Vous pouvez rayer la ligne 10, c'est une répétition malheureuse de la ligne 1.

Sur le premier tableau, qui concerne les demandes de publication d'emploi, les postes ouverts au concours ou au mouvement, avez-vous des questions ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

La première question que j'allais poser, vous l'avez jugulée. La seconde, avons-nous l'assurance que l'ensemble des remontées qui ont été faites figurent sur ces tableaux ?

**Monsieur le Président**

Monsieur Audebert, comme je l'ai dit à Madame Romana, nous nous basons sur les remontées faites par les pôles, et les services de l'Université. Pour l'administration générale, je peux vous répondre bien entendu que oui. Et pour les pôles universitaires, nous sommes basés sur ce qu'ils nous ont remonté. D'autres questions sur ce tableau de postes ouverts au concours et au mouvement ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Oui, pour ma gouverne, l'ensemble de ces postes sont non pourvus ou ce sont des redéploiements de postes ? Ce sont des gens qui sont partis et on remet les mêmes ou il y a eu un redéploiement de postes ?

### **Monsieur le Président**

Ce sont des postes vacants, qui ont été fléchés en fonction des besoins du fonctionnement de l'Université dans chacune des composantes ou des pôles universitaires.

### **Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Cela rejoint peut-être la question de Monsieur Audebert si je comprends bien, à savoir que ce serait bien qu'on ait quand même une vision de l'intérêt de ces redéploiements, parce qu'on vote sans outil. Et sans remettre en cause les choix qui ont été faits, je pense que nous, administrateurs, ce serait bien qu'on ait une vision.

### **Monsieur le Président**

Mais la vision est là. Et le deuxième tableau va peut-être vous éclairer là-dessus tout à l'heure. Pour l'instant, on parle du premier tableau. D'autres questions sur ce tableau avant de passer au vote ? Non, Je vous propose de passer au vote sur ce tableau concernant les publications d'emplois BIATSS des postes ouverts au concours ou au mouvement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient.

### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je m'abstiens.

### **Monsieur le Président**

Qui vote contre ? Une abstention. Merci beaucoup.

*J'en profite pour saluer Madame Duflo qui est présente, Monsieur René Dorville ainsi que Monsieur Christophe Roos qui se sont connectés, s'ils peuvent se signaler ? Merci beaucoup.*

Nous poursuivons sur le deuxième tableau concernant la création de postes. Nous avons bénéficié d'une dotation en termes de crédits de personnel, donc de masse salariale, de la part de notre tutelle fléchée exclusivement à l'UFR Santé, dans le cadre de la réforme des études de santé. C'est une masse salariale pérenne, qui revient chaque année, sur laquelle nous avons des emplois à créer pour le fonctionnement de cette UFR. L'UFR Santé nous a fait remonter ses besoins dans le cadre de ce développement et de ces réformes des études de santé, et sont soumis ce jour à votre approbation. bien entendu, la soutenabilité financière de ces demandes a été vérifiée et validée par les services compétents. Et concernant la ligne numéro 1 (comme je vous l'ai dit, la ligne numéro 10 disparaît puisque c'était une répétition de la première ligne, nous n'avons que 9 lignes dans ce tableau ) correspond à la politique dont on parlait tout à l'heure où le pôle Guadeloupe a décidé, dans un souci de montée en compétence des agents et de réponses aux besoins exprimés, de demander la création d'un poste de A. Mais pour ce faire, trois postes de catégorie C n'ont pas été mis au concours. Donc, plutôt que de reproduire indéfiniment les emplois qui existaient déjà, le PUR dans sa politique de ressources humaines, qui est cohérente avec celle de l'Université, a décidé de créer un emploi de catégorie A dont le pôle, compte tenu de la situation de ses bâtiments, notamment de ses systèmes de refroidissement et d'air conditionné, a vraiment besoin d'un manager en énergie et également ingénieur pour la transition énergétique. Dans un contexte de sobriété énergétique, cet emploi est indispensable. Le pôle Martinique a également commencé les discussions et les démarches utiles pour pouvoir mettre un tel poste au concours. Ce sera donc certainement le cas aussi très bientôt en Martinique, On est dans la bonne direction. Nos deux pôles universitaires auront bientôt ce profil sur site. Là aussi, c'est une politique RH qui est cohérente avec les besoins.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce tableau ?

### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Peut-être une petite question, Monsieur le Président on voit effectivement l'intérêt et la volonté de développer des postes à l'UFR médecine. Du coup, cela fait 9 postes et 4 postes en ouverture. Cela fait beaucoup moins, mais c'est bien, je suppose que c'est ce qu'il faut. Mais il y a combien de personnes déjà ? C'est quoi le vivier actuel de l'UFR med' ? Ils ne doivent pas être bien dotés, du coup ?

### **Monsieur le Président**

Je n'ai pas en tête les effectifs de chaque UFR.

### **Madame Laurence ROMANA, PR**

La doyenne est là, je pense ?

### **Monsieur le Président**

Oui, mais pour l'instant, c'est moi qui vous réponds. Si le ministère n'a pas jugé utile de nous attribuer cette dotation de masse salariale, c'est qu'il a constaté qu'avec les effectifs actuels, on n'y serait pas arrivé. Il est rare que le ministère fasse des cadeaux. D'ailleurs, pour les autres secteurs, on n'a absolument rien, parce qu'il estime qu'on est très bien doté, voire surdoté, et que la gestion de nos emplois pour l'instant n'est pas optimale. C'est bien pour cela que la politique RH qu'on met en place, va dans ce sens d'optimiser nos ressources humaines dans ce qui, bien entendu, va consister en du repyramidage mais également du redéploiement d'emplois pour que les emplois, soient là où les besoins existent. Maintenant, si Madame Duflo souhaite apporter une précision, elle peut le faire. Si elle ne le souhaite pas, elle peut aussi ne pas le faire. La parole est libre. Si Madame Duflo veut réagir, elle réagit. Sinon je prendrais d'autres questions ou remarques sur ce tableau.

### **Madame Suzy DUFLO, PR**

Bien. Je vais juste dans votre sens Monsieur le Président. Et dire aussi aux autres que nous sommes en pleine réforme de tous les cycles des études de médecine et l'ensemble des universités ont reçu une dotation pour pouvoir faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants. Je rappelle que nous sommes passés en deuxième année de 170 à 220 étudiants, qui vont se pérenniser au cours des années et que nous mettons en place un deuxième cycle. Effectivement, nos effectifs actuels ne nous permettent pas un suivi correct et une prise en charge de ces étudiants. Donc, comme l'a dit le président, c'est tout à fait justifié. Effectivement, le ministère ne fait pas de cadeaux. Ce n'est pas pour nous faire plaisir qu'on a eu ces dotations qui sont liées aux ressources humaines principalement.

### **Monsieur le Président**

Merci Madame le Doyen. D'autres questions sur ce tableau ? Non, alors on passe au vote. Pour cette synthèse des demandes de créations de postes, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, ce tableau a un avis favorable.

## **2d) Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise : plafonds des groupes de fonctions**

### **Monsieur le Président**

Nous passons au dernier point de ce chapitre un système qui concerne les indemnités de fonction, de sujétions et d'expertise, positionnement dans la réglementation de l'Université des Antilles, c'est-à-dire l'installation de plafonds dans les différents groupes fonctionnels. Madame la DRH peut-elle dire quelques mots et je compléterai, pour présenter ce tableau et la note ?

### **Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Bonjour à tous, quelques mots pour vous présenter ce point. Il s'agit surtout pour l'Université des Antilles de s'inscrire dans la continuité des actions engagées précédemment. Un travail de fond a été réalisé entre 2018 et 2020 et nous nous inscrivons dans la continuité de ces travaux étant entendu qu'entre-temps, nous avons la loi de programmation de la recherche qui est venue s'inviter à notre table et que nous devons être en cohérence avec les dispositions de la loi et donc veiller à la convergence inter-filière qui est attendue à l'horizon 2027. D'ores et déjà, l'Université des Antilles s'inscrit dans cette dynamique et nous pouvons dire que nous sommes dans une trajectoire qui tend à aller au-delà de ce qui est prévu par la LPR en termes d'harmonisation des filières. Voilà, je reste à votre disposition pour d'autres questions.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup Madame la DRH. Il s'agissait pour ma part d'un engagement que j'avais pris pour accompagner l'évolution de carrières notamment et, pour dire les choses de façon claire, pour tout simplement reconnaître la valeur des collègues qui travaillent tous les jours au sein de cette université et qui parfois n'ont pas de perspectives d'évolution compte tenu de la pyramide des emplois chez nous à l'Université des Antilles. C'est donc un engagement que j'avais pris. Je rappelle que la loi indique qu'il faut procéder à l'harmonisation de ces régimes d'ici à l'année 2027. C'est un chantier que j'ai souhaité ouvrir dès le début de cette mandature et c'est aujourd'hui chose faite, dans l'intérêt des collègues, et des collègues BIATSS

particulièrement, puisque c'est d'eux dont il est question aujourd'hui. Dorénavant, comme le demande la loi, nous aurons des planchers et des plafonds pour les montants des différents groupes fonctionnels de l'IFSE. Déjà pour certaines catégories (on en discutera plus précisément dans le débat), nous allons atteindre très rapidement, si ce tableau est voté aujourd'hui, les objectifs fixés par le ministère en termes de niveau de rémunération des agents. Je vous laisse la parole si vous avez des questions ou des remarques pour ce tableau.

### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je m'étonne, Monsieur le Président, que vous présentiez à la votation des administrateurs du Conseil d'administration, un dispositif qui, visiblement, à la faveur du dialogue social, n'a pas recueilli les votes favorables. Je crois savoir que le vote a été rejeté à l'unanimité. Dans quelle mesure vous pouviez persister à présenter ce dispositif ?

### **Monsieur le Président**

Il ne s'agit pas de persistance. Le Comité technique a voté à l'unanimité défavorablement sur un point, ce qui a été le cas sur ce sujet, et le décret concerné nous demande de représenter entre 8 et 30 jours ce document au Comité technique. Le décret ne dit rien d'autre. Donc je ne persiste pas. Le décret ne précise pas que l'avis consultatif du Comité technique est suspensif de quoi que ce soit. Donc en effet, je continue ma démarche de présenter aux administrateurs ce document, dans l'intérêt des 400 et quelques agents de notre université qui, je le rappelle, au début de la mandature précédente, n'avaient pas d'IFSE, alors que c'était légal. A ce moment-là, je n'ai pas entendu grand monde s'étonner, y compris des gens qui étaient en fonction, du caractère illégal de la situation. Lorsque le président Janky est arrivé à la présidence en 2017, il n'y avait pas d'IFSE, alors que c'était une obligation légale. Et donc il a été mis en place. Je dois dire que cela a été aussi le travail des administrateurs à l'époque qui ont voulu travailler aux côtés du président pour le sensibiliser à cette question, notamment Monsieur Haral ici présent, qui était élu au Conseil d'administration. C'est par ce type de démarche constructive que nous avons pu mettre en place très rapidement cette IFSE qui a évolué au fil de la mandature précédente bien entendu, dans un dialogue social. Un dialogue social que je souhaite bien entendu poursuivre, mais il faut quand même que chacun prenne ses responsabilités. Et les motifs du vote négatif défavorable du CT étaient pour le peu étranges.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Oui, Monsieur Haral.

### **Monsieur Bruno HARAL, BIATSS**

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour avoir pris à bras-le-corps ce dossier de l'IFSE dès le début de votre mandature. Je tiens à saluer cette démarche. Pour ma part, j'ai du mal à comprendre les élus de CT qui ont voté en bloc contre une proposition qui va dans le bon sens pour tout le personnel. D'ailleurs, dans la note du ministère, dans la lettre du 8 octobre 2021, il est précisé : « *Ainsi, les établissements sont invités à atteindre ou à dépasser ces valeurs pour fixer leur enveloppe indemnitaire globale, à charge pour eux de pratiquer des modulations entre personnes définies dans le cadre de leurs responsabilités pour les ressources humaines* ». J'ai été agréablement surpris quand j'ai examiné le tableau, puisque ce que vous proposez est tout à fait intéressant pour l'ensemble du personnel. bien évidemment, c'est une fourchette, mais cela permettra de rattraper, même si un effort a été fait, vous l'avez souligné, avec l'ancien président Janky, j'avais sensibilisé sur cette réforme d'IFSE, et surtout le retard qu'on avait accumulé depuis 2010 sur le régime indemnitaire. Avec ce que vous proposez, on va pouvoir rattraper un certain retard. Ce sera vraiment une très bonne chose pour l'ensemble des collègues BIATSS de l'établissement. Donc je tenais à vous renouveler mes remerciements d'avoir tenu votre engagement dans les tout premiers mois de votre mandature.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup Monsieur Haral. D'autres prises de parole ?

### **Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS**

Je voudrais moi aussi saluer cette action. Il ne vous a pas échappé, pour ceux qui étaient présents au cours des précédentes mandatures, que c'est une action que les personnels appelaient de leurs vœux, à savoir converger vers les montants bien souvent adoptés à l'échelle nationale. Aujourd'hui, ceux que j'ai pu consulter ne comprendraient pas que nous puissions, au moment où l'inflation augmente, prendre la moindre mesure qui n'aille pas dans ce sens. Cette mesure a tout mon soutien.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Portecop. Je suis heureux de voir que nous avons des représentants du personnel qui sont éclairés et qui essaient d'agir dans l'intérêt commun. Pour moi, il s'agissait vraiment d'une promesse à la fois de campagne bien sûr, mais aussi lors de ma prise de fonction. Après avoir discuté avec beaucoup d'agents, notamment de catégories C, et avoir pris la mesure de leurs difficultés, nous avons plus de 150 agents de catégorie C et il y a un goulot d'étranglement au niveau du corps des catégories B. Il est évident que la plupart d'entre eux ne pourront pas se hisser au niveau de la catégorie B. Pourtant, certains sont méritants et bien plus que méritants, qui travaillent tous les jours, parfois au-delà de leurs heures. Et donc, je pense qu'il faut proposer aussi à tous ces agents de catégorie C une valorisation de travail. Je pense également aux AENES en général, qui ont besoin d'évoluer, pour lesquels c'est difficile également dans notre contexte à l'Université des Antilles. Il faut penser à ses agents, penser au coût de la vie, à l'inflation. Encore une fois, je tiens à répéter que les objectifs et les montants proposés dans ce tableau vont au-delà de ce que le ministère demande d'atteindre d'ici 2027. Et ces trajectoires sont soutenables. Il est évident que ce sont des fourchettes et que tout le monde ne sera pas au plafond, c'est clair, mais nous sommes en responsabilité et nous agissons en tant que tel. Je vous rends la parole si vous souhaitez intervenir.

### **Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

J'entends bien et je pense qu'il faut gratifier les personnes qui s'investissent et le travail qui est fait est nécessaire. Mais, cela m'interpelle en même temps de savoir que le CT ait voté à l'unanimité contre. Est-il possible de connaître les raisons pour lesquelles ce CT a voté contre pour nous éclairer ?

### **Monsieur le Président**

Bien sûr, Monsieur Hunel. Le CT a voté contre parce qu'ils n'ont pas été associés via des groupes de travail à cette proposition. Je leur ai expliqué que c'était l'étape zéro de la démarche d'harmonisation de l'IFSE, et qu'il fallait bien partir d'un document, et que ce document ne faisait que nous mettre dans le cadre normatif, c'est-à-dire nous donner un document de travail qui soit cohérent, pertinent et réglementaire, et qu'à partir de là, on pouvait rentrer dans les détails et l'améliorer. Pour respecter la loi, on n'a pas besoin de faire des groupes de travail. Maintenant, on a une proposition et je souhaite discuter avec l'ensemble des représentants du personnel du CT pour l'améliorer. Mais le but était de partir de quelque chose. Pour ma part, je suis quelqu'un qui croit en des résultats, tout simplement. J'ai cette obligation de résultat que je demande à mes collaborateurs, mais que je me demande à moi-même en premier lieu. Donc, discuter de la réglementation pendant des semaines, voire des mois, n'aurait servi à rien en ce qui me concerne. Ma méthode est de partir d'un document de travail qui est dans l'intérêt de tous. Parce qu'on aurait pu baisser les planchers, on ne l'a pas fait. On a laissé comme planchers, les taux uniques qui existaient déjà. Cela veut dire que personne ne percevra moins que les taux actuels, y compris les nouveaux arrivants chez nous. Et nous avons placé des plafonds pour permettre l'évolution et la reconnaissance des personnels, en particulier des catégories C et des catégories B. Comme l'ont dit nos administrateurs, ce document est dans l'intérêt de tous les personnels de l'Université. Voilà la raison pour laquelle le CT a décidé, en tout cas, c'était la raison annoncée pour voter négativement à l'unanimité sur ce texte.

### **Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Donc si je comprends bien, vous avez fixé les fourchettes, et à partir de maintenant, vous allez faire un travail collaboratif avec les organisations syndicales pour affiner la répartition entre le plafond et le plancher selon les catégories ?

### **Monsieur le Président**

Cela dépendra de l'état d'esprit des collègues des organisations syndicales. Moi, je veux travailler avec les gens qui souhaitent travailler, les gens qui viennent dans un état d'esprit constructif. S'il s'agit d'être dans un état d'esprit non constructif, on verra ce qu'on fera. Si en face, il y a des gens qui veulent travailler, bien entendu, comme toujours, je suis prêt à travailler avec tout le monde, y compris avec les membres du CT, et les organisations syndicales de manière plus large.

### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

En tout état de cause, Monsieur le Président, je crois comprendre que, dans le respect du dialogue social, vous allez représenter un dispositif amélioré et à ce titre, vous solliciterez à nouveau une autre votation ?

**Monsieur le Président**

Je vais re-présenter le dispositif au Comité technique, comme la loi me le demande.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je vous remercie.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Pour reprendre un peu tout ça, cela veut donc dire que, si au niveau du Comité technique, on va remettre au vote ce document ? Ne serait-il pas plus judicieux d'attendre le CT pour avoir un seul document à voter ? C'est aussi dans le cadre d'un dialogue social apaisé, je pense, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

J'aurais bien aimé avoir un dialogue social apaisé avec les 450 BIATSS de l'Université des Antilles qui attendent ce document depuis des années et qu'ils ne voient pas venir puisqu'ils étaient tous bloqués sur un plafond. Il est arrivé en retard, comme je l'ai dit, grâce à l'investissement d'administrateurs de l'UA au début du mandat précédent. Maintenant, on le met en conformité avec la réglementation, ce qu'on aurait déjà dû faire depuis le mandat précédent, mais qui n'a pas été fait. Pourtant, il y a eu beaucoup de dialogues, mais qui n'ont pas forcément abouti à quelque chose. Effectivement, des documents étaient en cours avec les syndicats mais ils n'ont abouti à rien, et jamais présentés. Donc je prends mes responsabilités. Je présente un document. Remettre les choses au lendemain n'arrangera pas le pouvoir d'achat de nos collègues et ne va pas les valoriser plus que cela. Moi, je suis dans l'action.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Avoir un document accepté par tous... Le prochain CA est le 15 décembre. Je pense que cela mériterait quand même. Moi, je suis un peu choquée que le CT ait voté contre à l'unanimité et je pense qu'il doit y avoir quelque chose qui nous échappe. Et c'est compliqué. Vous voulez toujours un dialogue social, vous nous parlez de toujours d'apaisement et de dialogue social, j'entends, mais je trouve la démarche un peu un peu limite.

**Monsieur le Président**

Madame Cassin a demandé la parole.

**Madame Laura CASSIN, VP CA, MCF**

Merci Monsieur le Président. Moi aussi, j'ai été très surprise de la décision du CT. Très surprise parce que dans une vie antérieure j'ai été directrice de cabinet, et lors de ma première année à ce poste, il m'a été présenté un document concernant les primes qui n'incluait qu'un groupe de personnes. Dès le début de son mandat, l'ancien président a alors fait en sorte que les primes puissent être attribuées à tous les collègues. Le document que vous présentez s'inscrit dans cette dynamique. Vous avez parlé de changement, mais en même temps, il y a une certaine continuité. C'est celle suivant laquelle tous les collègues peuvent percevoir justement une IFSE. Et là, leur niveau actuel est maintenu, soit il augmente. Alors, je veux bien que certains soient dans la posture parce que finalement, ils n'ont pas de problème, sauf qu'il y a des agents pour qui 200 € de plus dès le mois prochain, c'est important. 200 € sur leur fiche de salaire, ça compte, ça change leur vie. Donc, je veux bien qu'on adopte des postures en CT parce que c'est un avis qui est donné, mais en conseil d'administration, on est responsable, on dirige l'établissement parce que c'est le conseil d'administration qui fixe le cap, la politique de l'établissement. Et je pense qu'ici, quand deux administrateurs qui ont une expérience en tant qu'élus BIATSS, nous indiquent à quel point ce document est important pour l'ensemble des collègues, on doit l'entendre et prendre nos responsabilités, parce qu'il y a tous ces agents catégorie C qui n'avanceront jamais, parce qu'il n'y aura pas de postes au concours pour eux, parce qu'il n'y a pas de possibilités d'avancement pour ces agents, parce qu'ils ne peuvent pas passer de concours. Tous ces agents, qu'ils puissent bénéficier d'un plafond comme la loi nous le demande, c'est une avancée. C'est une avancée dont nous, les élus du conseil d'administration, devons prendre la mesure. Et vraiment, je salue cette dynamique parce qu'elle s'inscrit dans une véritable politique sociale, de reconnaissance de travail des agents, de reconnaissance de ces personnes qui quelquefois, depuis dix ou vingt ans, s'investissent sans jamais pouvoir avancer, sans jamais sentir de changement sur leur fiche de paie. Là, c'est une possibilité immédiate de changement de vie qui leur est proposée et je vous en remercie.

**Monsieur le Président**

Merci Madame Cassin.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Madame Cassin, je suis totalement d'accord avec vous sur le fait qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions de nos collègues. Par contre, là où je ne vous rejoins pas malheureusement, il me semblait que le comité technique était une émanation du personnel, et, ce qui m'interpelle, c'est qu'il n'y ait pas un malin ou têtue ou couillon qui n'ose pas dire CT, *non, on ne peut pas faire ça*. Que ce soit voté à l'unanimité, c'est la chose qui m'interpelle. Le comité technique n'est pas une organisation qui ne représente pas justement le personnel. Sur le principe, je suis d'accord qu'il faille faire le nécessaire pour permettre aux collègues de bénéficier. Mais cela m'interpelle quand même qu'il y ait des positions à l'unanimité, et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai, pas dans le sens que je suis contre, mais dans le sens où il me semble nécessaire que ce Comité technique entende aussi raison parce que leur rôle est justement de défendre les intérêts des collègues. Quand ils prennent des positions à l'unanimité, c'est ce qui m'interpelle. Que ce soit un vote majoritaire ou pas, mais qu'ils décident ainsi, cela m'interpelle.

**Monsieur le Président**

Avant de donner la parole à Madame Lerus, je dirai juste que j'invite Monsieur Hunel à prendre connaissance de la répartition des élus du CT en termes de corps et de catégories. Peut-être qu'il aura une première réponse à son interrogation. Madame Lerus, je vous en prie.

**Madame Chantal LERUS, personnalité extérieure**

Merci Monsieur le Président. Je voulais juste intervenir après Madame Cassin pour dire que j'adhère totalement à ses propos, en tant que nouvelle membre du Conseil d'administration, je ne suis pas membre du Comité technique fort heureusement. En tout cas, je ne pourrais m'opposer pour ce qui est clairement une avancée en termes de mieux-être et de mieux vivre pour les personnels de catégorie C en ces temps perturbés de crise sociale, en ces temps d'inflation. À mon avis, ce débat ne devrait même pas être aujourd'hui au Conseil d'administration. Le CT a donné son avis, et il s'agit pour nous, administrateurs, de prendre nos responsabilités. Je salue cette initiative et je la soutiens entièrement.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Monsieur le Président, juste une toute dernière car j'aime bien être éclairé, je ne suis pas du tout un individu fermé. Vous me dites d'aller voir. On est entre nous, on peut le dire. La représentation du CT, c'est le fait qu'il y ait une majorité de personnels de catégorie A, pour qui cela ne présente pas d'intérêt, qui fait qu'ils ont amené ce vote ?

**Monsieur le Président**

Le Comité technique, qui est censé représenter les intérêts des collègues BIATSS, en termes de répartition des catégories, n'est pas le reflet de la réalité à l'Université des Antilles. On ne retrouve pas les mêmes proportions en termes de catégories. C'est tout ce que j'ai dit. Madame Cardou, vous avez demandé la parole.

**Madame Leila CARDOU, BIATSS**

Malheureusement, je dis bien malheureusement, pour abonder dans votre sens, je pense que ce comité technique n'est pas, vraiment pas, représentatif du personnel. Je ne pense pas que les collègues, si cette information remonte, adhèrent à cette position. Comme vous l'avez évoqué, si on regarde la représentation des corps au niveau de ce CT, je me pose la question s'il n'y a pas un intérêt personnel pour la partie de ce corps ou je ne sais pas, mais quel est leur intérêt à voter contre quelque chose qui permettrait, comme vous l'avez évoqué, compte tenu du contexte dans lequel nous sommes, à refuser qu'il y ait un plus pour les collègues ? Je parle notamment pour les personnels du corps AENES dont je fais partie. Je suis bien placée pour savoir que, malheureusement, ce corps est de moins en moins représenté. C'est dû au fait que beaucoup de postes AENES ont été transformés en ITRF, ce qui fait que maintenant l'équilibre qu'il y avait depuis des années est pratiquement en train de disparaître. Et malheureusement ce corps est en train d'en pâtir, parce qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités d'avancement. Donc, ce petit plus ne sera pas négligeable pour les collègues. Voilà ce que je voulais ajouter.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup Madame Cardou. J'en suis convaincu, et vous savez mon engagement également pour la filière AENES. Nous faisons le maximum et la DRH également avec les académies pour faciliter la progression des collègues dans cette filière.

**Monsieur Axel ARTHON, MCF**

Monsieur le Président, excusez-moi. Simplement pour ajouter un dernier point. Concernant la méthode, dans la mesure où cette proposition permet à l'ensemble des personnels, en tout cas pour ceux qui seront éligibles, de pouvoir être récompensé de leur investissement, de la continuité du travail tout au long de leur carrière, nous devons privilégier la méthode peut être la plus rapide et la plus simple pour pouvoir amener une amélioration de leur carrière. Tout ce que tout ce qui peut donner lieu à une application rapide et concrète est à privilégier.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur Artheron.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Merci de m'avoir éclairé. Je pense que cette discussion est nécessaire. Alors que j'étais sur une démarche de m'abstenir, les éléments qui m'ont été apportés m'amènent à changer ma vision des choses. Je pense que c'est important de dire les choses jusqu'au bout, pour que nous soyons éclairés le mieux possible.

**Monsieur Philippe JOSEPH, PR**

Monsieur le Président, je veux vous féliciter personnellement parce que vous voulez aider les plus faibles. Parce que cette corporation de cadres A, qui voteraient contre cette chose logique, c'est inacceptable. Donc ne prenez pas en compte cela. Il faut voter dans l'intérêt des gens qui ne peuvent pas devenir catégorie B, qui travaillent depuis longtemps, qui ont des petits salaires. Il faut les aider dans une situation économique dramatique. Je crois qu'il faut cesser les palabres et faire voter cela, Monsieur le Président, parce que c'est une mesure à la fois nécessaire, intelligente et de bon sens. Que les corporations de catégorie A se renvoient à leur responsabilité, ou s'inscrivent du moins dans le cadre de leurs responsabilités. Merci.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur Joseph.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Monsieur le Président, peut-être une petite dernière remarque si vous permettez. J'ai deux remarques. D'abord, il me semble que dans les primes, ce sont surtout les catégories A qui sont fortement récompensées. Je pense que le critère de la catégorie A ne rend pas en compte. Ma deuxième remarque, quand ce CT a eu lieu ?

**Monsieur le Président**

Le CT a eu lieu mardi dernier.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Donc ma remarque vient là-dessus, Monsieur le Président, voyez-vous. Du coup, je vais continuer hélas à m'abstenir, non parce que je pense que je me moque des gens qui ont des petits salaires, le misérabilisme, je vous le laisse, mais je vais m'abstenir tout simplement parce que nous n'avons pas le temps de discuter avec nos collègues. À chaque fois, les conseils sont rapprochés, rapprochés, rapprochés, et du coup le dialogue, que vous aspirez de vos vœux, . En tout cas, en tant que membre du conseil d'administration, on n'arrive pas à l'avoir avec les collègues. Si j'avais discuté avec les collègues du CT, j'aurais peut-être compris qu'ils exagèrent ou qu'ils ont raison, je n'en sais rien. Par conséquent, je vais m'abstenir sur ce point.

**Monsieur le Président**

Nous allons passer au vote sur ce tableau...

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**



Monsieur le Président...

**Monsieur le Président**

Monsieur Audebert, c'est fini, comme Madame Romana l'a même précisé et que j'ai confirmé, c'était la dernière prise de parole. Il faut qu'on avance, le conseil d'administration ne peut pas durer indéfiniment, donc nous allons passer au vote. Vous vous êtes tous exprimés. On a bien compris et chacun prend ses responsabilités. Qui ne prend pas part au vote pour ce projet de grille IFSE ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je ne participe pas au vote, au motif évidemment que je respecte le dialogue social et qu'évidemment je suis favorable à l'augmentation des régimes.

**Monsieur le Président**

Qui s'abstient ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Je m'abstiens pour les mêmes raisons.

**Monsieur le Président**

Qui vote contre ? Merci, le tableau est adopté. Je voudrais féliciter tous les administrateurs qui ont soutenu cette démarche dans l'intérêt des centaines de collègues BIATSS, et en particulier des catégories C qui pourront en bénéficier relativement rapidement. Merci à tous, merci pour eux de soulager leurs maux et leurs fardeaux.

Ce point des ressources humaines est terminé et nous allons passer aux affaires institutionnelles.

### 3) Affaires institutionnelles

#### 3a) Liste des administrateurs de la fondation partenariale UA-GBH

**Monsieur le Président**

Nous avons un point qui concerne la liste des administrateurs de la fondation partenariale UA-GBH, que vous connaissez certainement. Des questions sur ce point ? Pas de question, on va passer...

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Monsieur le Président, excusez-moi. Je suis désolée de poser des questions, mais c'est pour comprendre. La Fondation GBH, quel est son rôle au sein de l'Université ?

**Monsieur le Président**

La Fondation entreprend des actions en faveur des étudiants et de leur insertion professionnelle, notamment à travers des forums de métiers qu'elle finance. Chaque année, a lieu un forum de métiers sur chacun des pôles universitaires où les étudiants peuvent venir à la rencontre de professionnels et donc pouvoir trouver des stages mais surtout des emplois. Voilà le but principal de cette fondation. On a un budget annuel, qui n'est pas encore voté puisqu'on redémarre la fondation, pour ce type d'action.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie. D'autres questions ? Non. Je passe au vote sur cette liste des administrateurs de la Fondation partenariale UA-GBH. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La liste est adoptée. Merci.

Nous passons au point 4, affaires financières.

### 4) Affaires financières

#### 4a) Admission en non-valeur

##### **Monsieur le Président**

J'ai demandé à Madame l'agent comptable de nous présenter très rapidement les admissions en non-valeur. La parole est à vous.

##### **Madame Catherine CYRILLE, Agence comptable**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Bonjour. Je rappelle avant tout que, quand on parle d'admission en non-valeur, c'est qu'en interne, nous avons fait toutes les tentatives de recouvrement mais malheureusement elles sont restées infructueuses. Vous avez été destinataires de quatre tableaux concernant :

- Compte 4116, Presses universitaires, sur des locations de prestations pour un montant de 28 460 €
- Compte 416, Droits universitaires, formation initiale pour un montant 132 €
- Autres recettes concernant des trop versés sur des salaires de personnel pour un montant de 115,40 €
- Des chèques impayés et des cartes bancaires impayées pour un montant global de 143 €.

Président, il est nécessaire pour le conseil d'administration donne un avis sur le caractère irrécouvrable de ces créances et de leur admission en non-valeur pour un montant global de 29 251,50 €.

Vous avez constaté que ce sont des titres de recettes qui ont été émises en 2012. Il y a une antériorité importante 2012, 2019, 2017, 2016 et une recette de 2021 pour laquelle on a un différentiel de 0,03 €. Donc ce sont des recettes très anciennes que, malheureusement, n'avons pas pu récupérer.

##### **Monsieur le Président**

Merci Madame l'agent comptable. Avez-vous des questions sur ces tableaux ?

##### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Désolée, je ne vous entendais pas bien, Madame Cyrille. Pour comprendre, ce sont des recettes qu'aurait dû avoir l'Université, mais qui n'ont pas pu être payées, c'est ça ?

##### **Madame l'agent comptable**

Oui, ce sont des recettes qui ont été constatées au niveau des ordonnateurs. Au niveau de l'agence comptable, nous avons émis des titres de recettes et depuis 2012, nous n'avons pas pu encaisser ces recettes.

##### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Du coup, on vote quoi alors ?

##### **Madame Catherine CYRILLE, Agence comptable**

Malheureusement, ce sont des recettes de l'établissement que nous mettons en admission en non-valeur, parce qu'il est aujourd'hui impossible de les recouvrer. Nous avons fait appel à un huissier, qui nous a délivré des certificats d'irrécouvrabilité.

##### **Madame Catherine CYRILLE, Agence comptable**

Merci.

##### **Monsieur le Président**

Je vous propose de passer au vote.

##### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Monsieur le Président, au risque de vous agacer, il y a un caractère non nominatif, impérativement à respecter. Je crois savoir que pour une admission en non-valeur, un nom est précisé.

##### **Madame Catherine CYRILLE, Agence comptable**

A quel niveau ?

##### **Monsieur le Président**

Effectivement, il faudra corriger et être plus vigilant à l'avenir s'il vous plaît. Les noms ne sont pas censés apparaître. Or, dans un tableau pour l'année 2017, un nom apparaît.

**Madame Catherine CYRILLE, Agence comptable**

D'accord. Merci Monsieur Audebert.

**Monsieur le Président**

D'autres remarques ou questions ? Non, nous passons au vote pour l'ensemble de ces tableaux d'admission en non-valeur. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité. Madame l'agent comptable, c'est encore à vous, je crois, pour la régularisation d'une dépense de personnel.

#### 4b) Régularisation d'une dépense d'un personnel

**Madame Catherine CYRILLE, Agence comptable**

Vous avez reçu une petite note qui précise que nous devons régulariser une dépense effectuée par un enseignant-chercheur. Il y a eu une erreur matérielle, ce qui fait que l'enseignant, le jour de son déplacement, s'est rendu compte que son billet n'était pas conforme à sa mission. Il a assuré sa mission en payant son billet d'avion sur ses deniers personnels. Comme c'est une dépense qui relève d'un marché, et par le cas de cette dépense qui est irrégulière, la décision du conseil d'administration est nécessaire pour rembourser cette dépense de 193,12 €.

**Monsieur le Président**

Avez-vous des questions ? Non. Nous passons son vote pour la régularisation de cette dépense de 193,12 €. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'avis est favorable pour cette régularisation. Merci beaucoup à tous, merci à Madame l'agent comptable. Nous passons aux affaires pédagogiques.

#### 5) Affaires pédagogiques

##### 5a) Validation des informations destinées au portail Parcoursup au titre de la rentrée 2023

**Monsieur le Président**

Nous avons le point 5a qui concerne le portail Parcoursup au titre de la rentrée 2023. Avez-vous des questions sur ce tableau ? Non. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Les informations destinées au portail Parcoursup sont validées.

##### 5b) Validation des informations destinées au portail trouver mon Master au titre de la rentrée 2023

**Monsieur le Président**

Point 5b, validation des informations destinées au portail « *Trouver mon master* » au titre de l'année de la rentrée 2023. Avez-vous des questions ? C'est un peu la même dynamique. Pas de question, donc on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le tableau est également validé. Merci.

##### 5c) Fiche de prévention sécurité APSA – UFR STAPS

**Monsieur le Président**

Fiche de prévention sécurité APSA concernant l'UFR STAPS et les activités physiques, sportives et artistiques. C'est un document nécessaire qui, malheureusement, n'existait pas pendant une certaine période et nous rentrons à nouveau dans le cadre normatif. Ce document a été validé par les services juridiques, validé par le conseil d'UFR STAPS et le CAC plénier. Avez-vous des questions ? Nous passons au vote sur cette fiche de prévention sécurité APSA. Qui ne prend pas part au vote, Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le document est adopté à l'unanimité.

##### 5d) Ouverture DIU – INSPE Guadeloupe

**Monsieur le Président**

Dernier point, ouverture du diplôme interuniversitaire professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires. Là aussi, il s'agit d'un document obligatoire à voter pour l'INSPE Guadeloupe. Pas de remarques ni de questions ? Je propose de voter. Qui ne prend pas part au vote ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Monsieur le Président, je n'arrivais pas à ouvrir mon micro. Concernant cette convention, encore une fois pour ma gouverne, je vois qu'elle est portée par le service de la formation continue de l'INSPE. Quid de la structuration de la formation continue qu'on est en train de mettre en place ? Ce sera uniquement porté par l'INSPE ? Comment c'est réparti ? C'est juste une question. Je trouve la démarche très belle.

**Monsieur le Président**

Comme toutes les composantes du pôle, l'INSPE de Guadeloupe travaille en collaboration pour le moment avec le Bureau de la formation continue et de l'apprentissage du Pôle Guadeloupe. Un certain nombre de procédures sont en train d'être formalisées par le service commun de la formation continue, en lien avec les deux BFCA de Martinique et de Guadeloupe, afin de coordonner l'ensemble des actions. Mais il n'a jamais été question d'empêcher les composantes, qui ont déjà de la formation continue, d'arrêter de fonctionner. Donc, tout le monde continue à fonctionner, mais on doit coordonner l'ensemble des actions et les rendre surtout visibles, ce qui, pour l'instant, n'est pas le cas. Les actions de formation continue se poursuivent dans les composantes, c'est réglementaire et ça continue.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

D'accord. Pour bien comprendre excusez-moi, Monsieur le Président, mais je pense que, dans un conseil d'administration, il faut prendre le temps de discuter et de comprendre ce qui se fait dans notre université, le BFCA est constitué ?

**Monsieur le Président**

Nous l'avons voté en conseil d'administration.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Oui, Monsieur le Président, si vous vous rappelez les remarques, on avait voté ce qu'on pensait être une coquille vide.

**Monsieur le Président**

Ce n'était pas le cas. C'était votre avis. Il n'a jamais été une coquille vide. Il y a des êtres humains qui y travaillent.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

D'accord très bien. Je pense qu'on trouvera sa constitution sur le site de l'Université, je pense ? Très bien. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

D'autres questions ? Pas de remarques, pas de questions, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, ce document est validé. Nous passons aux affaires scientifiques.

## 6) Affaires scientifiques

### 6a) Cellule d'appui aux projets (information)

**Monsieur le Président**

Le premier point est une information pour vous dire qu'une cellule d'appui aux projets avait été proposée à certaines instances il y a quelques années, lors du début de la mandature de mon prédécesseur. Malheureusement, cette cellule d'appui n'a pas été validée par le conseil d'administration, n'a pas été

présentée au conseil d'administration, et donc n'avait pas d'existence légale. Elle a quand même fonctionné, de manière irrégulière et déséquilibrée entre les pôles universitaires. Actuellement, elle ne fonctionne plus. Il n'y a plus aucun agent dédié à cette cellule d'appui et le constat est que si elle a pu par moments être utile en termes administratifs, elle n'a jamais hébergé de personnels qualifiés dans les domaines de la recherche et du montage de projets. Il y a des métiers dédiés à ces questions, des ingénieurs projets qui sont en général des ingénieurs des IGE ou des IGR, et nous n'en avons pas à l'Université. Nous avons des collègues qui ont fait de leur mieux pour accompagner les projets des laboratoires, mais ils n'avaient pas cette compétence. L'ambition de l'Université est de pouvoir recruter des ingénieurs projet pour reconstituer un dispositif. Il ne sera pas la cellule d'appui aux projets puisqu'elle n'existe pas, mais le nom viendra en temps utile. Mais déjà, nous avons répondu à un appel à projets au niveau du ministère. Le vice-président de la commission de la recherche et le vice-président à la valorisation ont répondu à un appel à projets. Et si nous sommes lauréats de cet appel à projets, nous recevrons pendant six ans des financements, en termes de crédits de personnel, qui nous permettront de recruter deux IGE et un IGR pour piloter le dispositif, afin d'apporter au laboratoire une expertise de très haut niveau dans l'ensemble des réponses aux appels à projets de la recherche. C'était une information, mais bien entendu, vous pouvez poser des questions ou réagir. S'il n'y a pas de réaction particulière, je propose qu'on passe au point suivant.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Monsieur le Président, excusez-moi encore (j'attendais de voir si des collègues réagissaient). Évidemment, c'est une excellente initiative. Vous avez tous compris que je pense que tous les chercheurs de cette université aspirent cela de leurs vœux. Maintenant, c'est très bien d'avoir fait un appel à projets. J'aurai deux questions. Si on est lauréat, quelle est la *deadline* ? Et si on n'est pas lauréat, que fait-on ? vous avez bien compris que, au niveau des projets recherche, on a reçu l'Europe il n'y a pas longtemps, nous avons énormément de difficultés au sein de cette université, non pas à faire les projets d'un point de vue scientifique, mais à les suivre d'un point de vue administratif et financier.

**Monsieur le Président**

Je crois que c'est à l'horizon de février/mars 2023 que nous aurons les réponses pour l'ensemble des candidats. Si jamais nous ne sommes pas lauréats de cet appel à projets, nous prendrons des dispositions en interne, mais cette fois-ci sur nos capacités d'autofinancement ou nos ressources propres pour mettre en place ce dispositif. Mais il sera forcément moins ambitieux et je ne pense pas que nous aurons les moyens de recruter trois personnels comme il aurait été optimal de faire. Mais de toute façon, nous entreprendrons des démarches, nous continuerons à chercher des financements parce que c'est une dynamique dans laquelle je m'inscris pleinement. Les appels à projets, les appels à manifestation d'intérêt donc tôt ou tard, je pense que nous serons lauréats d'un projet et je l'espère tout de suite, d'autant plus que nous avons été accompagnés par un cabinet spécialisé pour répondre à cet appel à projets. Indépendamment de nos compétences, nous avons voulu augmenter nos chances de réussite en faisant appel à un cabinet pour nous aider à la rédaction de cet appel à projets. Donc l'université prendra ses responsabilités comme d'habitude. D'autres questions ou remarques ?

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

J'avais une question de savoir les règles qui existent aujourd'hui sur le prélèvement qui est fait sur les projets de recherche obtenus par les différents collègues...

**Monsieur le Président**

On a un problème de micro... Monsieur Hunel vous avez demandé la parole.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Si je peux poursuivre, différents collègues portent des projets. Des règles avaient été votées pour un certain prélèvement. Est-ce que ce prélèvement sert à l'appui aux porteurs de projets ? Quelles sont les règles définies au niveau de l'Université ? Et puis, on rebondit également sur la lenteur qui existe aujourd'hui sur les retours des conventions de recherche, ce qui pénalise un peu la dynamique de la recherche. J'entends bien qu'il faut sécuriser les procédures pour protéger notre établissement. En même temps, je trouve qu'il y a un certain écart entre cette sécurisation et le dynamisme nécessaire à apporter pour que nous soyons plus réactifs par rapport aux différents appels à projets.

**Monsieur le Président**

Sur le premier point de la question, je demande à Monsieur Subits de répondre.

**Monsieur Vincent SUBITS, DAF**

Bonjour Monsieur le Président. Bonjour à tous. Effectivement, c'est un dispositif que nous avons mis en place pour les conventions à partir de 2018. Il était prévu que ces pourcentages, qui allaient de 8 à 12 %, puissent être redistribués à la fin de la convention, une fois les remontées de dépenses effectuées et une fois les dépenses inéligibles déduites de ces 8 à 12 %. Dans la réalité, et à l'heure actuelle, une seule convention s'est terminée (qui concerne d'ailleurs pour information le LC2S) et qui a été éligible à ces reversements de frais. Aucune autre convention, dont la remontée de dépenses a été effectuée et finalisée, n'a pour l'instant permis de redistribuer ces crédits.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup Monsieur le Directeur des affaires financières. Concernant le circuit des conventions que vous trouvez lent, je ne vais pas rappeler l'histoire de cet établissement, mais vous savez, nous avons été secoués par un certain nombre de sujets concernant la gestion de fonds européens. Les choses sont allées relativement loin, je crois, c'est inutile de le rappeler à chacun, donc on ne sera jamais trop prudent. En revanche, Madame la Directrice générale des services de l'Université des Antilles porte un dossier actuellement (qui n'est plus un projet mais qui est bien un dossier, puisqu'on a on a démarré), à savoir l'utilisation d'e-parapheur. Vous me direz quel rapport, tout simplement le fait que nous sommes en train de dématérialiser l'ensemble de nos process de signature de documents et donc nous pourrions accélérer et fluidifier la transmission des conventions et des différents documents apportés à la signature dans toute la chaîne administrative, et surtout, les localiser. On n'aura plus de question de parapheurs perdus ou de conventions qu'on ne sait plus où elles sont et à quel niveau on en est. On aura une meilleure visibilité du cheminement des différents documents mis à la signature. Donc, les choses seront à la fois plus transparentes, plus rapides et plus fluides. Madame Romana.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Ravie de l'entendre. J'ai une question. Je pense qu'on n'a jamais réussi à comprendre où allaient ces 12 %. À ma connaissance, on n'a pas eu de document. On a entendu dire que c'était pour la CAP et pas pour la CAP etc. Ces 12 ou 8 % ont-ils été décidés ? Ces ressources prélevées sur les conventions recherches, à quoi sont-elles destinées ?

**Monsieur le Président**

À l'origine, elles étaient destinées à financer des emplois au niveau de la cellule d'appui aux projets pour permettre l'accompagnement des enseignants-chercheurs dans leur démarche de réponse aux appels à projets. C'est bien cela qu'on va faire. Et, comme Monsieur Subits l'a expliqué, hormis un projet, aucun n'est au stade de nous permettre de récupérer quoi que ce soit. Il faut donc attendre un petit peu. Entre le moment où ces choses ont été lancées et le moment où on peut avoir un retour sur investissement, il y a quand même un certain temps. Nous sommes dans ce temps d'attente. Ces fonds étaient destinés au début du lancement de ces projets, exclusivement à la recherche, mais principalement à financer les salaires de personnel qui seraient en appui aux laboratoires de recherche.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Et ça sera toujours le cas, j'imagine.

**Monsieur le Président**

Oui, ce sera toujours le cas. Lauréat ou pas, on se servira de ces fonds pour l'appui aux projets de recherche. Je vous propose qu'on passe au point suivant puisqu'il n'y a pas de vote. C'est une discussion et une information

## 6b) Conventions de recherche

**Monsieur le Président**

Il s'agit d'une convention de recherche qui concerne l'INRAE et l'université des Antilles. J'aurais aimé qu'on puisse la voter sous une seule petite réserve qui est, il n'est pas clair que cette convention dont le contenu ne changera pas, doit être signée uniquement par l'INRAE, mais doit être bilatérale entre l'INRAE et l'UA. Il y a d'autres partenaires, et *a priori*, la Région aurait souhaité qu'il n'y ait qu'une seule convention plutôt que plusieurs conventions bilatérales qui fassent intervenir tout le monde. Donc, je vous propose qu'on vote sous réserve de validité administrative par l'autorité compétente, cette convention en termes de forme, pas en termes de fond puisque le contenu de la convention ne changera pas, pour ce qui concerne l'université des Antilles, bien entendu.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Je m'étais posé exactement la même question. Et donc cela me rassure comme vous faites cette proposition, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

C'est la réserve que je propose. Je propose qu'on vote sur cette convention de recherche. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Sous cette réserve que j'ai indiquée, cette convention bénéficie d'un avis favorable du conseil d'administration. Merci beaucoup.

## 7) Questions diverses

**Monsieur le Président**

Nous avons un certain nombre de questions diverses.

- [Question sur les bourses doctorales, critères d'attribution](#)

**Monsieur le Président**

Une question sur les bourses doctorales et les critères d'attribution. Je vais vous répondre Madame Romana. Depuis qu'aussi loin que je peux m'en souvenir, depuis au moins une vingtaine d'années, il n'y a jamais eu de critères définis par qui que ce soit ou votés par quelque instance que ce soit pour la répartition des bourses doctorales. Il y a toujours eu des commissions qui se sont réunies et qui ont examiné les dossiers, qui les ont classés et qui ont ensuite attribué ces bourses. C'est ainsi qu'on a toujours fonctionné. Bien entendu, lorsque les bourses doctorales, pour cette campagne qui vient de s'achever, lorsqu'elles ont été examinées, les deux écoles doctorales avaient disparu et étaient remplacées, par arrêté du ministère, par une école doctorale unique qui a commencé à exister au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Une commission s'est donc réunie et les critères retenus sont les suivantes : un équilibre dans la répartition des bourses, entre les pôles universitaires ; un équilibre entre les disciplines parce qu'on a constaté au fil des années, c'est un constat durant le mandat précédent, que les disciplines scientifiques récupéraient la plupart des bourses. On avait constaté aussi que beaucoup de bourses allaient sur le pôle Guadeloupe également. En plus de ces principes de répartition équilibrée et équitable entre les pôles et les disciplines, nous avons l'appréciation du niveau académique du candidat ou de la candidate, l'intérêt et les perspectives scientifiques du projet de thèse pour les territoires et une priorité accordée aux doctorants inscrits dans les laboratoires de l'UA, dont la thèse sera aussi dirigée par des collègues de l'université.

Voilà, de manière non exhaustive, les principaux critères retenus pour classer les candidats, sachant que nous avons eu cette année je crois cinq bourses d'établissement. Ce n'est pas nous qui décidons du nombre de bourses. C'est le ministère qui nous donne ce contingent. Nous en avons cinq à répartir et nous avons bien entendu beaucoup plus de demandes que de bourses disponibles.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

J'entends et je vous remercie. Finalement, il y a des critères quand même. Cette année a été un peu transitoire j'imagine, parce que l'ancienne école doctorale n'existait pas et la nouvelle n'était peut-être pas encore créée. Donc, comme s'est faite l'attribution des bourses ? Normalement, il y a un conseil d'école doctorale. Je pense que c'est en son sein que se décide l'attribution des bourses ?

**Monsieur le Président**

Je vous réponds, mais ensuite on va passer aux autres questions diverses. Une question diverse, c'est normalement une question et une réponse, ce n'est pas un débat.

Sur ce point, comme vous l'avez dit vous-même, l'école doctorale a été créée au 1<sup>er</sup> septembre et n'a pour l'instant ni directeur ou directrice, mais un administrateur provisoire et n'a pas non plus de conseil. Il faut déjà qu'elle ait des statuts et qu'on puisse ensuite désigner un directeur ou une directrice, et qu'ensuite on puisse procéder aux élections du conseil de l'école doctorale qui, en effet, aura la charge de ces sujets de répartition de bourses doctorales. Le fonctionnement normal de cette école doctorale sera possible dans quelque temps, mais pour l'instant, il était matériellement impossible d'apporter des réponses aux étudiants et en même temps d'avoir un conseil d'école doctorale. Une commission s'est réunie et a statué. C'était le cas durant les vingt dernières années, je tiens à le préciser. Ce n'est pas une invention subite de la part de la présidence actuelle.

#### - Question sur les tuteurs étudiants

##### **Monsieur le Président**

Deuxième question Madame Gabourg, pour parler de situation de tuteur étudiant. Je vous donne la parole.

##### **Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972**

Merci Monsieur le Président. Lors de votre propos liminaire, vous avez parlé de la situation des agents vacataires qui allaient être régularisés. Je voudrais savoir si quelque chose sera mis en place pour les emplois étudiants en général, parce qu'on a encore des remontées d'étudiants qui se plaignent de ne pas être payés à temps. Certains disent ne pas être payés depuis l'année dernière. Donc ils s'inquiètent de savoir si cela sera bientôt résolu. On a des remontées assez virulentes parfois, des étudiants et on peut les comprendre. Certains prennent des emplois à l'Université pour que cela puisse être en accord avec leur emploi du temps etc., et quand ils ne sont pas payés à temps, cela amène des difficultés que vous connaissez bien. Est-ce que quelque chose sera mis en place bientôt pour que ce soit réglé ?

##### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup de votre question Madame Gabourg. On ne va pas mettre quelque chose en place bientôt, on le fait tout de suite. J'ai été interpellé par des étudiants du pôle Martinique sur ces questions. Je leur ai répondu immédiatement, et dès aujourd'hui, toutes les démarches seront entreprises pour que très, très rapidement, ils aient une réponse. Pour certains tuteurs, notamment ceux de la DOSIP, les choses ont déjà été régularisées, mais au niveau du pôle, on n'avait pas eu toutes les remontées en central. Le PUR est au courant de la situation et avec qui j'ai déjà eu une discussion aujourd'hui même, puisque l'interpellation date d'hier soir. Les choses vont bouger dès aujourd'hui. J'ai bon espoir que très rapidement tout soit régularisé au niveau de l'ensemble des tuteurs. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

##### **Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972**

Oui, bien sûr. Je vous remercie beaucoup et je pense que les étudiants seront ravis de savoir que la situation est réglée. Merci beaucoup pour eux.

##### **Monsieur le Président**

Je peux vous confirmer tout de même que les éléments sont arrivés. On vient de me l'indiquer. Les éléments sont arrivés au niveau central et le nécessaire sera fait aujourd'hui.

##### **Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972**

D'accord, merci Monsieur le Président.

#### - Question sur les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs et administratifs

##### **Monsieur le Président**

Une question de Monsieur Hunel sur les procédures de recrutement enseignants chercheurs et administratifs, je crois.

##### **Monsieur Philippe HUNEL, MCF**



Vous avez un peu énoncé le problème lors de vos propos lorsque vous avez présenté des postes, mais c'était justement dans ce prolongement. Quelles sont les procédures ? Est-ce qu'elles peuvent être communiquées (quand elles le seront) ? Parce qu'il est remonté des pratiques différentes entre composantes, sous les règles, pour pouvoir mettre en publication un poste. Il n'appartient pas aux administrateurs d'aller juger du choix de la composante, mais je pense qu'il nous appartient quand même d'avoir des règles harmonisées dans notre université pour que tout le monde soit logé à la même enseigne. Mais je pense que cela doit participer aux travaux que vous avez énoncés et qui vont aboutir justement à la diffusion de règles et de procédures claires pour l'ensemble des composantes.

#### **Monsieur le Président**

Il existe déjà une chaîne de validation des instances pour les recrutements. La plupart des recrutements, qu'ils soient contractuels, permanents, BIATSS, enseignants-chercheurs ou enseignants. Ce document est en cours de mise à jour. Ce qu'on cherche à faire, c'est d'être 100 % dans le cadre normatif, mais également avoir un fonctionnement le plus fluide possible et ne pas rajouter des contraintes qui ne seraient pas légales ou réglementaires. Donc ce document existe, mais il est en cours d'amélioration et pour une large diffusion à auprès de l'ensemble des composantes et des pôles.

#### [- Question sur les modalités de la séance, en visioconférence](#)

#### **Monsieur le Président**

Il y avait une question de Monsieur Audebert, je pense que c'est quelque chose que j'ai dit et donc je vais répéter. C'était simplement la raison de cette visioconférence. Nombre d'administrateurs, lorsqu'ils ont appris la date de ce conseil d'administration, m'ont fait part de leurs difficultés à pouvoir se rendre physiquement en séance. Et donc pour le bon fonctionnement de l'administration, j'ai pris la décision de faire ce conseil d'administration en webconférence pour être sûr qu'il soit tenu.

#### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je vous remercie.

#### **Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Monsieur le Président ?

#### **Monsieur le Président**

Oui ?

#### **Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Une suggestion. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'avoir un fonctionnement intermédiaire où on est réuni chacun sur le pôle. Cela permet quand même une certaine convivialité et des échanges. Cela évite justement ce qu'on a vécu là, où le collègue dit être présent, mais il est préoccupé par d'autres obligations. Et je pense que quand même, en tant qu'élu, si nous avons fait le choix, il faut prendre ce temps d'échange et le consacrer pleinement à notre université. Je comprends, parce que se déplacer en Guadeloupe, faire six heures pour une réunion d'une heure, ce n'est pas pratique. Mais on peut quand même se rendre sur le pôle et avoir deux pôles connectés en visio. C'était une suggestion.

#### **Monsieur le Président**

Ce qu'on a proposé, c'est que les gens se rencontrent. On est dans la plus la plus haute instance de l'Université, et, de manière totalement équilibrée, on alterne entre les pôles de Martinique et de Guadeloupe, la tenue des CA en présentiel. Je comprends que ce soit compliqué de se déplacer, mais je pense que les enjeux sont importants et que c'est bien que les gens se voient et puissent discuter face à face. Je souhaite qu'on puisse continuer, pour cette seule instance (parce que toutes les autres le font en visioconférence c'est vrai), j'aimerais qu'on puisse continuer à se voir physiquement et à échanger dans des débats que je souhaite toujours respectueux, comme cela a été le cas aujourd'hui.

Ce seront, je pense, les mots de conclusion. Je vais demander aux collègues enseignants-chercheurs de bien vouloir rester parce que nous avons un CA restreint qui s'enchaîne et je vais remercier l'ensemble des administrateurs qui ont participé à ce CA, les étudiants, les personnels BIATSS et les personnalités

extérieures. Merci à tous. Je vous souhaite une bonne fin de matinée. Nous terminons ce conseil d'administration en séance plénière.

**Fin de la séance à 10 h 43**

\* \* \*